



Onzième session
Point 36 de l'ordre du jour

ELECTION AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LE COMITE DES RENSEIGNEMENTS
RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES

Rapport de la Quatrième Commission

Rapporteur : M. F.H. SOWARD (Canada)

1. A sa 578^{ème} séance, le 15 novembre 1956, l'Assemblée générale a renvoyé à la Quatrième Commission le point suivant de son ordre du jour :

"36. Election aux sièges devenus vacants dans le Comité de renseignements relatifs aux territoires non autonomes."

2. Les mandats de la Birmanie et du Guatemala étant venus à expiration, la Quatrième Commission, agissant au nom de l'Assemblée générale, a élu à sa 630^{ème} séance, Ceylan et le Guatemala membres du Comité des renseignements aux territoires non autonomes pour une période de trois ans.
